



Spécial 289 (Bis) : Assemblée Générale (Convocation)

février 2026

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech
(diffusion générale)

Marseille, le 3 février 2026

Madame, Monsieur,

"Au plaisir de se retrouver..."

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale annuelle de notre Association qui se déroulera à partir de 10 heures le :

Mardi 10 mars 2026

10h à 10h30 : Accueil, émargements et retrouvailles
10h30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE suivie du BUFFET
Lieu : **Salle du CMA - 100 Bd de La Barasse - 13011 MARSEILLE**

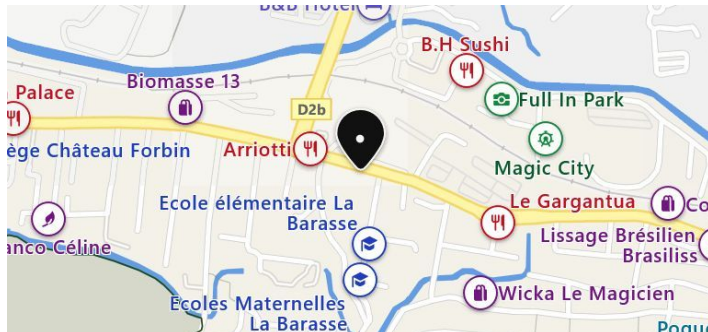
Afin de faciliter l'organisation du Buffet :

Merci de bien vouloir répondre impérativement et rapidement avant le 20 février 2026

- soit en utilisant le formulaire Kananas accessible dans le message
- [Soit en utilisant le formulaire Google](#)
- soit en renvoyant le bulletin-réponse au bas du verso de cette page

Pour vous y rendre

En venant d'Aubagne sortie La Penne sur Huveaune,
puis suivre La Valentine, direction La Barasse.
En venant de Marseille, sortie 5B, puis
direction La Barasse.
Parking de la gare à quelques mètres en face.
GPS : N43° 17' 7.18", E5° 29' 56.7"



Vous pourrez également profiter de cette journée pour régler votre cotisation 2026 (chèques uniquement, nous ne prendrons pas les espèces.)

Très cordialement,
Le Président

La Secrétaire



APHRAP : Les Airelles, 3 rue Courencq - 13011 Marseille

E-mail : association.aphrap@gmail.com

Notre site internet : <http://www.kananas.com/aphrap2844/>

Responsable de la publication : Maurice FAURE



Spécial 290 (Bis) : Assemblée Générale (Convocation)

février 2026

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech
(diffusion générale)

Ordre du jour

Chaque résolution fera l'objet d'un vote des Membres de Droit.

1° résolution : Rapport moral et d'activité

2° résolution : Rapport financier : Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2025. Présentation du Budget 2026.

3° résolution : Cotisations 2027

- Cotisation individuelle : 18 € (Membres de Droit ou Membres Affiliés)
- Cotisation couple : 28 € (Membres de Droit ou Membres Affiliés)

4° résolution : Renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration

Questions diverses :

Afin de faciliter la participation de chacun, l'Association propose de favoriser un covoiturage (*).

N'hésitez pas à prendre contact avec l'Association à l'adresse suivante :

association.aphrap@gmail.com

(*) Rappel: L'APHRAP pourra octroyer une participation aux frais de déplacement (forfait de 70 €/véhicule) pour les adhérents qui viennent de loin (au-delà de 100 km) s'ils sont en covoiturage avec des Membres de Droit.

👉 Il est rappelé à nos membres non-internautes que, s'ils souhaitent obtenir le Listing Adhérents 2025 (Membres de Droit et Membres Affiliés), ils doivent en faire la demande.



M, Mme (Nom, Prénom) :

(cocher/compléter la case choisie)

☐

Assistera au Buffet et sera accompagné(e) de

☐

personne(s) non adhérente(s) à l'APHRAP.

☐

N'assistera pas au Buffet.